



Prelevements abusif par la société de crédit à la consommation fi

Par **MOULIN r**, le **12/02/2008** à **21:05**

bonsoir

la société de crédit à la consommation FIDEM m'a prélevé abusivement une traite de 391.34€ en novembre 2007 sans me prévenir au préalable et je viens seulement d'être remboursée après d'innombrables démarches (tél / lettre recommandée) afin de leur expliquer qu'ils faisaient référence à un dossier d'achat chez BUT datant de 2005 et réglé en 3 prélèvements par leurs soins en début 2006

Aucune excuse de leur part et aucun dédommagement pour les frais occasionnés et le préjudice subit : j'ai reçu plusieurs avis de mise en recouvrement majoré de frais pour retard de paiement

comment puis-je faire pour porter plainte et toucher une compensation financière ?

merci